Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D72_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 27 avril 2026

Service référent : Direction des Ressources Humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

L'An deux mil vingt-six, le27 avril 2026, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de M. Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND , Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absent :

Représentés : Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Pierre-Yves ROSTREN représenté par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN par Mme Anne CLARISSE TURI,

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : *27*
Présents : 23
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D72_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 27 avril 2026
Délibération n° 72/2026

Service référent : Direction des Ressources Humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, chargé de l'administration générale, du sport, de la sécurité, de la communication, de la cause animale et des commerces de proximité,

Exposé :

Transformation :

A la suite du départ à la retraite de l'ancienne Directrice du Pôle Petite enfance qui s'appuyait sur deux adjointes, Educatrices de Jeunes Enfants (EJE) ainsi qu'une troisième EJE, une nouvelle organisation a été mise en place.

La nouvelle Directrice, adjointe promue, s'appuie sur une adjointe EJE, une EJE et une agente bénéficiant d'une équivalence EJE. Elle exerce, en outre, en activité accessoire, les fonctions d'appui en soin infirmier au regard de ses qualifications. Enfin, 3 des agents d'encadrement sont désormais à 80% ETP.
Ainsi, après quelques mois de fonctionnement, il apparait nécessaire de renforcer la structure d'encadrement en transformant un poste d'auxiliaire puériculture (cat B) en un nouveau poste d'EJE.

Suppression :

Le poste de magasinier peut désormais être supprimé, l'agent occupant cet emploi ayant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2026. Pour rappel, à l'occasion d'une réorganisation administrative du CTM, le poste de secrétariat du CTM a été mutualisé et redéfini en intégrant ces fonctions de magasinier.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des emplois selon les modalités sus exposées.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 20 avril 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,

Considérant le projet de modification du tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **24 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND)**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D72_2026-DE

APPROUVE la modification du tableau des emplois ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 28 avril 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : RESSOURCES HUMAINES

Publié le 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260429-D72_2026-DE